

## **EXTRAIT du REGISTRE** **des Délibérations du Conseil Municipal**

\*\*\*\*\*

**OBJET** : Ouverture dominicale des commerces pour l'année 2025

Séance du 30 octobre 2024,

L'an deux mille vingt-quatre, le trente octobre à dix-huit heures et quarante minutes en application de l'article L.2121-7 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), les membres du Conseil Municipal de la Commune Nouvelle de Plateau d'Hauteville (Ain), se sont réunis en la salle du conseil municipal en mairie sur la commune de Plateau d'Hauteville, sur la convocation qui leur a été adressée par courrier électronique le vingt-quatre octobre deux mille vingt-quatre.

**Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 29**

**Membres présents : 22**

BEVOZ Sébastien, BILLON-BERTHET Claire, BORGEOT Joël, BOURGEAIS Didier, BROCHET Olivier, CHAPUIS Gérard, CORTINOVIS Bernard, CRETIER Humbert, CYVOCT Jean-Michel, DRHOUIN Jacques, EMIN Philippe, FUMEX Jacques, GENOD Patrick, LALLEMENT Alexandre, LEMOINE Gilbert, LIEVIN Karine, LYAUDET Stéphane, MASSIRONI Alain, MERMILLON Eliane, PERILLAT Marie-Hélène, PERNOD BEAUDON Stéphanie, ROSIER Nicole

**Membres absents excusés avec pouvoir : 4**

DOMINGUEZ Solange pouvoir à Madame Claire BILLON BERTHET, GUILLERMET Maria pouvoir à Monsieur Jacques FUMEX, MARTINE Christine pouvoir à Monsieur Gilbert LEMOINE, ZANI Sonia pouvoir à Madame Karine LIEVIN

**Membres absents excusés avec pouvoir qui ne peut être engagé : 1**

BOYER Corinne pouvoir à Madame Gaëlle FORAY

**Membres absents excusés, sans pouvoir : 2**

FORAY Gaëlle, LYAUDET (MARIN) Jessie

**Secrétaire de séance** : Madame Nicole ROSIER

**En présence de 22 conseillers, 5 pouvoirs ayant été déposés dont 1 qui ne pouvant être engagé, soit 26 votants.**

Monsieur le Maire rappelle la loi n°2015-990 du 06 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques qui modifie le code du travail, et selon l'article L3132-26 du code du travail régissant les règles d'ouverture des commerces le dimanche permettant aux maires de déroger pour les établissements de commerce de détail à la règle du repos hebdomadaire le dimanche. La liste des dimanches concernés est arrêtée avant le 31 décembre, pour l'année suivante.

Propositions pour l'année 2025 correspondant à 12 dimanches :

**Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,**

**Avec 25 voix POUR et 1 ABSTENTION d'Humbert CRETIER,**

- **PROPOSE**, pour l'année 2025 l'ouverture des commerces les dimanches de 8h00 à 20h00 : 12 janvier, 16 février, 20 avril, 25 mai, 8 juin, 15 juin, 3 août, 30 novembre, 7, 14, 21 et 28 décembre.
- **DEMANDE** l'avis à l'EPCI Haut-Bugey Agglomération.
- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour exécuter la présente délibération.

**AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE.**

Copie certifiée conforme au registre des délibérations.

Le Maire, Philippe EMIN

Publiée sur le site internet de la Commune le 18/11/2024

Accusé de réception en préfecture  
001-200086122-20241030-DE-2024-10-03-DE  
Date de télétransmission : 18/11/2024  
Date de réception préfecture : 18/11/2024

